

A2MICILE BELFORT
SAS au capital de 2.000 euros
Siège social : 7 Boulevard Richelieu, 90 000 BELFORT
RCS Belfort 494 817 083
(ci-après « la Société »)

PROCÈS-VERBAL DE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2025
--

Les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, le premier septembre deux mille vingt-cinq, au siège social, sur convocation verbale de la présidence.

Sont présentes :

La société A2MICILE EUROPE - SAS

propriétaire de

12 actions

La société CASATOINE - SAS

propriétaire de

8 actions

Seules associées de la Société et représentant la totalité des 20 actions composant le capital de la Société.

En présence de la société A2micile Executive Belfort représentée Madame Laëtitia KLINKLIN, en qualité de nouveau Président de la Société pressenti.

L'assemblée est présidée par Madame Laëtitia KLINKLIN, Présidente de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de Président de la Société
- Pouvoirs à donner

PREMIERE DECISION

L'assemblée décide après avoir pris acte de la démission de Madame Laëtitia KLINKLIN de son mandat de Présidente avec effet à compter du 1^{er} novembre 2025, décide, en application des dispositions statutaires de désigner en qualité de nouveau Président pour la remplacer :

La société A2MICILE EXECUTIVE BELFORT,
SAS au capital de 1.000 euros,
Ayant siège social 13 rue de la rivière 17290 Aigrefeuille-d'Aunis
Immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 940 242 928

Cette désignation prend effet ce jour pour la durée de la Société.

Le Président ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Il représentera la société à l'égard des tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré au titre de son mandat. Les frais qu'il exposera dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Les associés constatent :

- que la société A2micile Executive Belfort, soussignée, déclare accepter ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associées présentes.

Fait en un (1) exemplaire original signé par YOUSIGN

Pour la société **A2micile EUROPE, SAS**
Monsieur Joël CHAULET,
Président



Pour la société **CASATOINE, SAS**
Madame Laetitia KLINKLIN,
Présidente

Laëtitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign

Madame Laetitia KLINKLIN,

« Bon pour démission des fonctions de Présidente »

Laëtitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EXECUTIVE BELFORT

Représentée par Laetitia KLINKLIN

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente »*

Laëtitia KLINKLIN

✓ Certifié par  yousign